

Le 13 mars 2005.

Redevances exorbitantes.

L'aviation générale en France va disparaître si les fédérations, associations, et les aéroclubs ne se mobilisent pas. Il faut agir vite, car dans quelques mois, il sera, sans doute trop tard.

A l'origine de cette nouvelle inquiétude, un projet de la Direction Générale de l'Aviation Civile qui envisage de taxer l'ensemble de ses services en instaurant à compter du 1er janvier 2006 des redevances exorbitantes. Les coûts ont été calculés en fonction de la masse salariale de la DGAC et de ses frais de fonctionnement. Le tout sans aucune consultation, d'où l'incompréhension et l'indignation d'un secteur déjà fragile. Ecoutez ce qu'en pense Jean François Georges, vice-président de l'Aéroclub de France.

«Il y a une situation de fait qui est un problème budgétaire qui sort du cadre de la simple aviation générale qui est plus sérieux, ceci étant dit les mesures proposées ne sont pas de nature à redresser certains équilibres économiques, certainement pas, par contre, elles sont susceptibles dans le moyen long terme d'avoir des conséquences graves sur l'aviation générale et peut-être à plus long terme et de façon plus pernicieuse sur l'aviation tout court. On nous demande de payer des services, qui n'en sont pas forcément, puisque de toute façon, ils sont imposés. Nous n'avons aucun choix. Je pense que cette question est politique. Que veut on faire au juste?»

Si le projet abouti, une école de pilotage devra, à titre d'exemple, déboursier près 4500 euros par an, pour simplement avoir, le droit d'exister. Nombre d'entre elles ne résisteront pas. Quant aux aéroclubs, à l'image de Megève, qui avait l'intention de se lancer dans la formation d'instructeurs montagne, le texte a de quoi freiner ce genre d'initiative. Et nous ne parlons pas des frais administratifs pour devenir pilote de ligne ou renouveler une simple licence d'ULM. Didier Guy est président de l'école Amaury de la Grange, à Merville dans le Nord, L'EPAG qui forme entre autre, les futurs pilotes d'Air France.

«La difficulté, c'est que les écoles de pilotage évoluent dans un contexte concurrentiel, une concurrence internationale, nos clients sont des compagnies étrangères ou des particuliers qui ont le choix surtout avec la réglementation européenne entre des écoles dans le monde entier.»

« Nous allons avoir des coûts qui augmentent de manière importante, uniquement nous, écoles françaises puisque jusqu'à présent les services de l'Etat ne nous sont pas facturés et vont l'être demain. Actuellement, ce qui est tout à fait désagréable, c'est que nous n'avons pas le choix. Il est obligatoire d'être homologué, obligatoire de passer par l'administration française, l'Europe nous ouvre à la concurrence mais ne nous donne pas le choix de l'autorité qui nous approuve. Il y a un monopole et des tarifs qui nous sont imposés »

Ce projet de la DGAC est d'autant plus étonnant, car totalement contradictoire avec les recommandations du rapport du sénateur Claude Belot pour soutenir cette petite aviation. Un rapport pourtant commandé par le Premier Ministre, Jean Pierre Raffarin. Au-delà, des quelques milliers d'emplois supplémentaires qui disparaîtront, c'est toute une culture que l'on va assassiner. Espérons que le gouvernement saura entendre raison.